

### LES CHIFFRES DU MOIS



Les inondations en Birmanie ont fait

**3 morts** et plus de  
**130 000 déplacés**

Des **centaines** de paysans  
protestent pendant **7 jours**  
à Mandalay



Plus de **3000** personnes touchées  
par la dengue, dont **18**  
en sont mortes



**LES ÉVÉNEMENTS CLEFS DU MOIS****Visite de la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'Homme en Birmanie Yanghee Lee.**

Le 10 juillet dernier, Yanghee Lee commençait sa mission de 12 jours en Birmanie. Elle s'est entretenue avec les autorités locales de l'État d'Arakan sur les questions relatives à la Zone Économique Spéciale de Kyaukphyu, sur le transfert des déplacés internes et sur les conséquences du récent cyclone Mora. Elle a également rencontré les résidents de Kyaukphyu afin d'écouter leurs préoccupations quant à la Zone Économique Spéciale en cours de développement, qui a déjà mené à de nombreuses confiscations de terres. La rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits de l'Homme s'est également rendue dans l'État Shan. Elle a d'ailleurs dénoncé le manque de coopération des autorités et l'impossibilité d'atteindre certaines zones en raison de restrictions. En clôturant sa mission, Yanghee Lee a exprimé sa déception quant aux évolutions sur la situation des droits de l'Homme, qu'il s'agisse de l'absence d'amélioration dans l'État d'Arakan, ou de la détérioration dans le nord de l'État Shan. La rapporteuse spéciale évoque un nouveau gouvernement utilisant les mêmes pratiques que le régime militaire.

**Regain de tensions intercommunautaires dans l'État d'Arakan.**

Au début du mois de juillet, un groupe de sept Rohingya s'est fait lynché par une centaine de bouddhistes Rakhine. Ils étaient pourtant en déplacement, accompagnés de policiers. Un Rohingya est mort. Près d'un mois plus tard, ce sont sept bouddhistes Rakhine qui ont été retrouvés mort. Ils seraient tombés sur un camp d'insurgés Rohingya. Plusieurs partis politiques, dont l'USDP (Parti de Solidarité et de Développement pour l'Union), ont demandé la déclaration de l'état d'urgence dans l'État d'Arakan afin d'y rétablir la sécurité. L'armée aurait finalement envoyé environ 500 soldats dans différentes villes, le long de la frontière avec le Bangladesh. Étant

donné la récente « opération de nettoyage » menée par les forces armées gouvernementales, Info Birmanie appelle à la vigilance. Les Nations Unies ont alerté le personnel humanitaire du nord de l'État d'Arakan de l'instabilité croissante et des possibilités de manifestations devant les organisations humanitaires, souvent accusées de soutenir les militants Rohingya.

**Amendement de l'article 66(d) sur la Loi des Télécommunications.** Cet article, largement critiqué par la société civile, est utilisé contre toute personne qui ose critiquer les institutions gouvernementales. Plusieurs journalistes sont poursuivis pour diffamation en vertu de ce texte. Le Journal Officiel a publié une version modifiée de cet article dans laquelle le gouvernement propose des modifications permettant d'obtenir la liberté sous caution, limitant le droit de porter plaintes aux seules personnes visées par une diffamation et supprimant l'autorisation préalable du ministère des communications pour déterminer à quel titre la plainte peut être déposée. Pourtant, ces amendements sont loin d'être suffisants : il est crucial que cet article soit supprimé. Malheureusement, seuls six des 14 membres de la commission parlementaire chargée d'examiner l'amendement de l'article sont favorables à son abrogation.



**L'abrogation de la constitution de 2008 n'est pas à l'ordre du jour.** Un groupe d'ex-parlementaires a soumis une demande au tribunal du district de Dekkhinathiri à Naypyidaw afin de faire annuler la constitution de 2008 sur la base d'une estimation erronée de la population au moment de la rédaction de la loi fondamentale. Le tribunal a renvoyé les intéressés devant la cour suprême de l'Union.

**Un décret de la junte militaire thaïlandaise mène de nombreux birmans au retour.** Le 20 juin dernier, la junte militaire thaïlandaise a décidé de passer un nouveau décret qui a eu un impact considérable sur les travailleurs migrants en Thaïlande, ayant pour objectif d'en finir avec les travailleurs migrants illégaux. La menace est de taille : une énorme amende aux employeurs allant de 400 000 à 800 000 baths (10 000 à 20 000 dollars), accompagnée d'une amende aux travailleurs migrants allant jusqu'à 3000 dollars. Alors que les militaires thaïlandais ont lancé des raids pour retrouver les travailleurs migrants « illégaux », les employeurs prennent peur et n'emploient plus de migrants sans permis de travail et les migrants sont effrayés. Entre 40 000 et 60 000 travailleurs birmans se sont réfugiés dans leur pays d'origine, craignant de recevoir une amende dont le montant correspondrait à plusieurs mois de travail, une épreuve qui renforcerait les difficultés d'une vie déjà précaire. Les autorités thaïlandaises ont par la suite suspendus la mise en œuvre de la nouvelle législation pendant 6 mois, afin de permettre aux travailleurs migrants de régulariser leur situation, ce qui est loin d'être possible pour tout le monde.

**Un député de la LND démissionne.** Le député de la LND Sein Win, pour le township de Maubin, a démissionné du parti en raison de l'absence de liberté d'action, considérant que les directives du parti se répercutent sur son travail, et ainsi sur ses obligations en tant qu'élu.

**Les trois journalistes arrêtés restent en prison.** Thein Zaw (Irrawady Magazine), Aye Nai et Pyae Phone Aung (Democratic Voice of Burma) ont été arrêtés sous la loi des Associations illicites de 1908 ; le 26 juin dernier, après avoir assisté à une cérémonie dans une zone contrôlée par le groupe ethnique armé Ta'ang National Liberation Army (TNLA). Ils avaient demandé une mise en liberté sous caution, mais la Cours de Hsipaw le leur a refusé. Le juge évoque qu'ils ne sont pas résidents de la zone, et qu'il avait besoin de plus de temps afin d'être en mesure d'appréhender l'ensemble de la situation. La Loi des Associations Illicites de 1908 est utilisée depuis des décennies par les régimes militaires successifs afin de confiner les activistes pro-démocratie et les populations issues de minorités ethniques. Malgré les espoirs suscités par la LND à propos des lois répressives, de telles lois continuent d'être utilisées.



**LES FOCUS DU MOIS****EN THAÏLANDE, UN DÉCRET DE LA JUNTE MILITAIRE Pousse DES  
MILLIERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS BIRMANS À L'EXODE**

En Thaïlande, les travailleurs migrants sont nombreux. Ils sont en grande majorité birmans selon l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), mais il y a aussi beaucoup de cambodgiens et laotiens. La plupart des postes de travail des secteurs de la construction et de la production alimentaire sont occupés par des travailleurs migrants, les travailleurs thaïlandais cherchant à les éviter depuis des années. Selon l'ambassade de Birmanie en Thaïlande, sur les 4 millions de travailleurs migrants birmans qui se trouveraient sur le sol thaïlandais, seul 1,7 millions seraient enregistrés et disposeraient d'un permis de travail, notamment en raison du coût important de cette action et d'une demande longue et fastidieuse. Les employeurs font travailler les migrants sans les déclarer, ce qui leur permet de les payer en dessous du salaire minimum.



© Reuters

Les conflits réguliers en Birmanie, la rareté de l'emploi et le faible niveau de vie poussent des milliers de jeunes birmans à traverser chaque année la rivière Myawaddy-Moei, délimitant la frontière entre la Birmanie et la Thaïlande. En Thaïlande, malgré une croissance relativement faible, le salaire minimum journalier est trois fois plus élevé qu'en Birmanie : il est de 9 dollars contre 2,6 dollars pour un coût de la vie relativement similaire.

Le 20 juin dernier, la junte militaire thaïlandaise a décidé de passer un nouveau décret qui a eu un impact considérable sur les travailleurs migrants en Thaïlande, ayant pour objectif d'en finir avec les travailleurs migrants illégaux. La menace est de taille : une énorme amende aux employeurs allant de 400 000 à 800 000 baths (10 000 à 20 000 dollars), accompagnée d'une amende aux travailleurs migrants allant jusqu'à



3000 dollars. Alors que les militaires thaïlandais ont lancé des raids pour retrouver les travailleurs migrants « illégaux », les employeurs prennent peur et n'emploient plus de migrants sans permis de travail et les migrants sont effrayés. Entre 40 000 et 60 000 travailleurs birmans se sont réfugiés dans leur pays d'origine, craignant de recevoir une amende dont le montant correspondrait à plusieurs mois de travail, une épreuve qui renforcerait les difficultés d'une vie déjà précaire. Cependant, ils sont nombreux à espérer retourner en Thaïlande : certains car ils ont presque toujours vécus en Thaïlande, d'autres car ils y voient plus de possibilités qu'en Birmanie.

Ce décret de la junte militaire thaïlandaise a été largement critiqué dans le pays. Politiques et hommes d'affaires dénoncent une décision qui impacte fortement la productivité. Certains parlent même d'un risque d'effondrement de l'économie et demandent au gouvernement de revoir sa position qui menace certains secteurs industriels. Face à ces multiples enjeux, le gouvernement militaire thaïlandais s'est vu dans l'obligation de suspendre l'application de ce décret pour six mois au début du mois de juillet : employeurs et travailleurs disposent donc de six mois pour régulariser leur situation.

Le Ministre du travail thaïlandais et le Ministre du travail, de l'immigration et de la population birman se sont rencontrés afin de régler cette situation. Les deux pays ont lancé un groupe de travail qui a pour but de résoudre les problèmes soulevés par les nouvelles et très sévères réglementations de ce nouveau décret dans les six prochains mois. Les représentants respectifs sont tombés d'accord sur le fait de légaliser les travailleurs migrants « illégaux » dont le processus d'identité a été confirmé en leur permettant de remplir le formulaire d'application, de résoudre les désaccords entre travailleurs et employeurs, de continuer à délivrer des certificats d'identité, de renouveler les passeports et de délivrer des permis de travail aux travailleurs migrants possédant tous les documents réclamés. La Thaïlande requiert de la Birmanie qu'elle se dépêche de vérifier les identités des travailleurs et de leur fournir des certificats d'identité afin qu'ils puissent engager le processus pour obtenir un permis de travail ; et de mettre en place des centres de vérification d'identité aux frontières pour les travailleurs s'apprêtant à retourner en Thaïlande. Un programme sera ouvert pour une période de deux semaines de « vérification d'identité » à la fin du mois de juillet, afin qu'employeurs et travailleurs se rendent dans un centre et remplissent un formulaire d'application, pour lequel ils auront une réponse dans les six mois. Selon le Ministre du travail, de l'immigration et de la population birman, la situation de ceux qui ont fourni tous les documents nécessaires devrait être régularisée sans problèmes.

Loin des promesses d'Aung San Suu Kyi, qui évoquait lors d'une visite en Thaïlande l'année passée une croissance qui ne cesserait d'augmenter et qui ramènerait les migrants birmans dans leur pays, la situation ne cesse de se détériorer. Cet exode massif n'est que le dernier événement alarmant d'une longue série, et met en avant les vies précaires des travailleurs migrants. En Thaïlande, les travailleurs migrants birmans exercent des travaux particulièrement difficiles et dangereux, notamment dans les usines et sur les bateaux de pêche. La plupart de cette main d'œuvre n'a pas de papiers et vit dans une peur constante d'exploitation de la part de divers acteurs : la police, les employeurs et les trafiquants. Lors de situations difficiles, leur accès aux droits se voit largement restreint. Afin de soi-disant répondre à ce fléau, le gouvernement militaire thaïlandais prévoit de déporter tous les travailleurs migrants en situation « illégale » d'ici 2018. Les associations de droits humains dénoncent une réponse violente, loin d'être une solution.

**BILAN INQUIÉTANT DE LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE DE L'ONU POUR LES DROITS HUMAINS**

« On nous dit que la transition démocratique birmane ne se fera pas du jour au lendemain, qu'il faut du temps et de l'espace. De la même manière, la surveillance constante et les mécanismes de contrôle ne seront pas supprimés du jour au lendemain. Cela n'arrivera pas avant qu'il n'y ait un progrès réel et perceptible de la situation des droits humains ». Ce sont les mots de Yanghee Lee, rapporteuse spéciale des Droits Humains en Birmanie pour les Nations Unies, lors d'une conférence de presse le 21 juillet à Rangoun clôturant sa mission de 12 jours dans le pays. Yanghee Lee a exprimé sa déception, évoquant un nouveau gouvernement utilisant les mêmes pratiques que le régime militaire. La rapporteuse spéciale fait savoir que sa mission a été rythmée par plusieurs restrictions géographiques dans les États d'Arakan, Shan et Karen.



Yanghee Lee, lors de la Conférence de presse du 21 juillet 2017 – © Democratic Voice of Burma

Pourtant, il y a presque deux ans, l'espoir était au rendez-vous alors que la Ligue Nationale pour la Démocratie – avec à sa tête Aung San Suu Kyi – venait de remporter les premières élections générales libres depuis des décennies. Qui aurait cru que le bilan en matière de droits humains serait si catastrophique ? Plus le temps passe et plus le poids des militaires au sein de ce « nouveau » gouvernement se fait ressentir : fréquentes restrictions d'accès à certaines zones, de nombreuses offensives de l'armée birmane à l'encontre des groupes ethniques armés dans le nord-est du pays, un processus de paix non-inclusif, des forces gouvernementales accusées de graves violations des droits humains, les Nations Unies qui évoquent des possibles crimes contre l'humanité ... Et récemment, des demandes de visa refusées pour trois experts internationaux mandatés par l'ONU pour la réalisation d'une mission d'établissement des faits.

En effet, suite à « l'opération de nettoyage » menée par l'armée birmane dans l'État d'Arakan en octobre dernier, plusieurs organisations internationales, suivies par les Nations Unies, ont publié des rapports basés sur des témoignages de certains des 75 000 réfugiés Rohingya alors au Bangladesh, dénonçant les différentes formes de violations des droits humains par les militaires. Parallèlement, les combats dans les États Kachin et Shan ont continué de s'intensifier, menant au déplacement de milliers de civils. Dans ces deux zones, l'accès humanitaire est restreint. Alors, la 34e session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a adopté en mars 2017 la mise en place d'une mission d'établissement des faits, afin d'enquêter sur les allégations de

violation des droits humains par l'armée. Mais dès le lendemain, le gouvernement s'en est dissocié. Depuis, il refuse de coopérer, argumentant que ce n'est pas approprié à la situation, et que cela risquerait d'alimenter les tensions intercommunautaires. Ce raisonnement semble fragile étant donnée les récents incidents entre bouddhistes Arakanais et musulmans Rohingya à Sittwe, capitale de l'État d'Arakan, faisant un mort et cinq blessés Rohingya.

Par ailleurs, si le gouvernement se préoccupe de la stabilité au sein de l'État d'Arakan, il serait grand temps de prendre des dispositions à propos de la Zone Économique Spéciale de Kiauk Phyu. À ce sujet, Yanghee Lee souligne des confiscations de terres liées à ce projet, sans consultation des populations affectées, ni compensations adéquats.

Aung San Suu Kyi, Conseillère d'État et Ministre des Affaires Étrangères – de facto dirigeante –, s'est entretenue avec Yanghee Lee. Mais cette dernière n'a pas été en mesure de rencontrer le Général Min Aung Hlaing, chef des armées. C'est pourtant lui qui est à la tête des militaires accusés de graves violations des droits humains, de possibles crimes contre l'humanité... Évidemment, il est toujours nécessaire de rappeler que la position de la LND n'est pas aisée, les militaires avaient préparé leur départ avant d'auto-dissoudre la junte. Et il semble qu'aujourd'hui, le système leur convient parfaitement : les voix s'élèvent contre Aung San Suu Kyi, mais le chef des armées s'en sort plutôt bien. Il ne cesse de voyager, pour discuter des relations (actuelles et futures) de militaires à militaires, et de commerce d'équipements. Il est d'ailleurs récemment passé en Allemagne et en Hongrie. Les tensions entre gouvernement civil et militaires restent vives sur certains sujets, c'est par exemple le cas à propos des discussions sur la réforme de l'article 66 (d) de la loi sur les Télécommunications.

Suite à la déclaration de fin de mission de Yanghee Lee, 13 parlementaires ont décidé de s'élever contre cette déclaration, à travers une motion qui a été adoptée à l'unanimité. De nombreuses voix se sont élevées, dénonçant des « allégations catégoriques et un grand nombre d'erreurs factuelles ». Et pendant ce temps, la transition démocratique, les conditions de vie de milliers de civils et la paix sont en jeu.